

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Inès et Sylvain Deraeve
Earl Plaine de vie
4, rue de Marcelcave
80170 Bayonvillers

Référente: Christine SEGARD
segard.famille@gmail.com

fermeplainedevie80@gmail.com
☎ 06 08 94 08 42

Site : www.amapdupotager.fr

Agriculture Biologique
Certifié chez Ecocert FR-BIO-01

Contrat d'engagement « Farine – Lentilles - Pâtes »

de juillet 2018 à mars 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements de la paysanne :

- Livrer 4 fois par an des produits de qualité, issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique.
- Être transparente sur la qualité des produits distribués, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Être présente aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de sa production.
- Accueillir, sur l'exploitation, les adhérents de l'AMAP au moins une fois dans l'année.

Engagements de l'adhérent :

- Être adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 10€.
- Pré-payer tous ses produits/son panier pour la saison en cours.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit/son panier.
- Tout produit / panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la paysanne boulangère.

Produits proposés :

- Farine de blé, de seigle et de lentilles semi-complètes – Type 80, issues de la production et moulues à la ferme sur meules de pierre
- Lentilles vertes issues de la ferme
- Pâtes (fusilli, tagliatelles) fabriquées à partir de farine de blé et/ou de farine de lentilles de la ferme ou à partir de farines de petit épeautre ou de sarrasin bio et locales.

Chaque adhérent choisit un ou plusieurs produits parmi ceux proposés

Modalité de paiement : en 1 ou plusieurs fois (mois consécutifs) à la signature de l'engagement,

Jour de distribution : 4 distributions entre 17h30 et 19h30 les jeudis **5 juillet 2018, 20 septembre 2018, 13 décembre 2018 et 21 mars 2019.**

Lieu de distribution : Dans les locaux de l'auberge de jeunesse, situé au 30 square Friant - Les 4 chênes, à Amiens.

FARINES

		Prix pour 1 distribution	Prix pour 4 distributions	Nombre de distributions (précisez les mois si différent de 4)	Total (en €)
Farine de blé	1 kg	1,90 €	7,6 €		
	2kg	3,60 €	14,4 €		
	3 kg	5 €	20 €		
	5 kg	8 €	32 €		
	10 kg	15 €	60 €		
Farine de seigle	500 gr	1,40 €	5,6 €		
	1 kg	2,60 €	10,4 €		
Farine de lentilles	500 gr	2,80 €	11,2 €		
	1 kg	5,50 €	22 €		

LENTILLES

		Prix pour 1 distribution	Prix pour 4 distributions	Nombre de distributions (précisez les mois si différent de 4)	Total (en €)
Lentilles vertes	500 gr	2,60 €	10,4 €		
	1 kg	4,70 €	18,8 €		
	2 kg	9 €	36 €		

PÂTES

Merci de cocher votre / vos choix

<input type="checkbox"/> fusilli nature 300g = 1,65 € <input type="checkbox"/> fusilli nature 500g = 2,75 € <input type="checkbox"/> fusilli nature 1 kg = 5,50 € <input type="checkbox"/> fusilli aromatisés* 300g = 1,95 € <input type="checkbox"/> fusilli aromatisés* 500g = 3,25 € <input type="checkbox"/> fusilli aromatisés* 1 kg = 6,50 € <input type="checkbox"/> fusilli épicés** 300g = 1,95 € <input type="checkbox"/> fusilli épicés** 500g = 3,25 € <input type="checkbox"/> fusilli épicés** 1 kg = 6,50 €	<input type="checkbox"/> tagliatelles 300g = 2,85 € <input type="checkbox"/> tagliatelles 500g = 4,75 € <input type="checkbox"/> tagliatelles 1 kg = 9,50€ <input type="checkbox"/> fusilli peu de gluten ² 300g = 2,85 € <input type="checkbox"/> fusilli peu de gluten ² 500g = 4,75 € <input type="checkbox"/> fusilli peu de gluten ² 1 kg = 9,50 € <small>* = ex : basilic, ail et fines herbes, estragon... ** = ex : tandoori curry, chili, coriandre... ² = ex : petit épeautre ou 1/3 sarrasin et 2/3 blé</small>	Total par distribution : € Nombre de distributions (précisez les mois si différent de 4) :
TOTAL PÂTES : € X 1 distribution = € € X ... distributions = €		

Huile de Cameline : prix 0,5 litre = 9,60 €

Nbre de bouteilles par distribution : Total par distribution X 9,60 € =

Nbre de distributions (précisez les mois si différent de 4) : Total (€) =

REGLEMENT du TOTAL GÉNÉRAL DE :

- Espèces
 Chèque(s) à l'ordre de l'EARL PLAINE DE VIE n° premier chèque
 n° second chèque n° 3^{ème} chèque n° 4ème chèque

- J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association
 Je m'inscris à trocpanier

Nom :

Prénom :

Adresse E-mail (en majuscule) :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique,...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de produits. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à

Le

Nom et signature adhérent

Productrice : Inès Deraeve

Signature